



# DOSSIER DE PRESSE

## « LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE TERRITORIALE »

### Signature d'une convention de partenariat entre le Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche et le MEDEF Drôme-Ardèche

Vendredi 29 novembre 2013  
Préfecture de l'Ardèche



**CONTACTS PRESSE :**

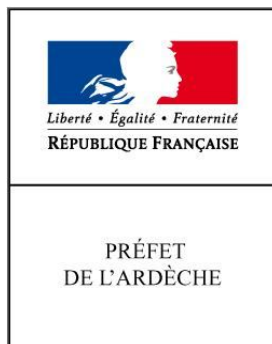
Cabinet du préfet – Service Départemental de la Communication Interministérielle

☎ : 04 75 66 50 16 ou 50 09

☎ : 04 75 66 50 93

✉ : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

Site Web : [www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)



## Le groupement de gendarmerie et le MEDEF unis face à l'insécurité économique

Afin de mieux protéger les entreprises ardéchoises face à l'insécurité économique, Frédéric REYNIER, Président du Mouvement des Entreprises de France Drôme - Ardèche (MEDEF) et Emmanuel JOSSE, Colonel du groupement de gendarmerie de l'Ardèche, signent ce vendredi 29 novembre 2013, une convention de partenariat, en présence de Bernard GONZALEZ, Préfet de l'Ardèche et Jean-Régis CHAZALLON, Président délégué du MEDEF Drôme-Ardèche.

Cette signature a pour but de formaliser les échanges entre les dirigeants d'entreprise adhérents du MEDEF de la Drôme et de l'Ardèche et le groupement de gendarmerie départemental dans le cadre de la sécurité économique.

Ce partenariat repose sur **trois actions essentielles** :

- Faciliter la défense des entreprises contre l'espionnage, les agressions et le pillage technologique ;
- Sensibiliser les chefs d'entreprise mais aussi les salariés, qui n'ont pas toujours conscience de détenir des informations stratégiques ;
- Organiser régulièrement des réunions conjointes sur des thématiques liées à l'intelligence économique.

### La Gendarmerie : un acteur majeur de l'Intelligence Economique

**L'intelligence économique** est un outil au service de l'innovation, du développement et de la compétitivité des entreprises.

**La sécurité économique** (protection des informations, des activités et de l'ensemble du patrimoine économique et scientifique, qu'il soit matériel ou immatériel) **est l'une des trois composantes de l'intelligence économique**, les deux autres étant la veille stratégique (anticiper sur les nouveaux marchés) et l'influence (promouvoir ses intérêts).

Posture défensive permanente, la sécurité économique territoriale consiste, par une veille active et par le biais d'actions partenariales, à prévenir ou à réprimer toutes atteintes aux intérêts d'une entreprise.

**La Gendarmerie nationale** fait donc partie intégrante de la politique publique d'intelligence économique. Avec son maillage du territoire, elle est à même de sensibiliser les entreprises, de recueillir leurs questions, leurs inquiétudes et leurs plaintes, et de détecter de potentielles menaces à l'encontre de notre tissu économique.

Les PME-PMI/TPE-TPI n'ont bien souvent pas conscience des menaces pesant sur elles. Sous-dimensionnées, esseulées et mal préparées, elles sont des proies de choix pour des concurrents ayant déjà développés une stratégie commerciale plus agressive.

C'est dans ce contexte d'insécurité économique endémique que l'Etat a décidé en 2005 de mettre en place **un dispositif d'intelligence économique territoriale** visant à soutenir, dans leur activité, les entreprises créatrices d'emplois et de richesses pour notre pays. L'ensemble des services publics se sont non seulement mobilisés mais également fédérés pour répondre à ce défi majeur.

Les nouvelles technologies ont multiplié les sources de vulnérabilité des entreprises tandis que la crise économique et la mondialisation ont quant à elles accentué la concurrence entre les acteurs économiques. Les atteintes constatées se concentrent bien souvent sur les secteurs de l'aéronautique, la défense et l'industrie de pointe. Les risques les plus courants sont les risques informatiques et les atteintes physiques comme les vols d'ordinateurs. Mais la malveillance est souvent le fait de négligences (ex : oublier de fermer la porte de son bureau, ou de son entreprise, de sécuriser ses données informatiques ...)

Un bilan in-situ des vulnérabilités des entreprises doit être réalisé afin d'éviter une perte de leur savoir et de leurs biens.

### **Les modes d'action de la gendarmerie : des interventions variées**

Les interventions réalisées par des actifs et des réservistes de la gendarmerie peuvent se faire de plusieurs manières.

Une information collective et des actions ponctuelles de sensibilisation sont menées auprès des chefs d'entreprises lors de conférences, salons, réunions et colloques.

Des formations groupées sont organisées sous la forme d'ateliers dédiés à la sécurité économique territoriale (ex : la sécurité des systèmes d'information, la protection physique des sites...)

Une autre possibilité, est dans un premier temps, d'effectuer une visite de sensibilisation sur site à la demande du chef d'entreprise et ensuite de réaliser un bilan précis au sein de cette

entreprise. Le but est de mettre en sécurité l'entreprise face aux menaces extérieures et vulnérabilités internes. Il s'agit d'expliquer les démarches à mettre en place pour mieux sécuriser son patrimoine et ses procédés de fabrication. Le traitement des informations est restitué en main propre au dirigeant de l'entreprise. La remise du diagnostic de vulnérabilité est accompagnée de préconisations et de précieux conseils visant à aider l'entreprise à adopter de bonnes pratiques en matière d'intelligence économique. Cette notion doit devenir partie intégrante de la stratégie de l'entreprise.

Enfin, le MEDEF peut bénéficier de l'aide de spécialistes de la gendarmerie. Le maillage administratif de la gendarmerie est ainsi mis à profit, de telle sorte que toute entreprise qui a un problème de sécurité économique peut bénéficier de recommandations apportées par des spécialistes en cybercriminalité, contrefaçon ou délinquance financière.

### **Les engagements du MEDEF :**

Le MEDEF renseignera la gendarmerie sur les entreprises innovantes du département. Ces remontées d'informations sont importantes pour identifier les entreprises sensibles susceptibles de faire l'objet d'agressions d'entreprises concurrentes françaises ou étrangères, de fonds d'investissement étrangers, ou de puissances étrangères. Un partage d'informations qui permet à la gendarmerie de traiter et de tracer la moindre faille ou attaque et de surveiller les secteurs d'activité où se concentreraient des investissements étrangers ou des rachats d'entreprises.

Le MEDEF s'engage également à favoriser le reclassement des personnels de la gendarmerie dans les PME/PMI adhérentes.

### **Un référent départemental en intelligence économique :**

Au sein de la gendarmerie ardéchoise, le capitaine Jean-Paul Moulin, basé à Tournon-sur-Rhône, est le référent départemental en intelligence économique. À ce titre, il peut répondre aux sollicitations des entrepreneurs ardéchois qui souhaitent optimiser la protection de leurs établissements. Le capitaine Moulin est joignable au 06 30 51 52 07.

Pour plus d'informations sur la sécurité économique territoriale, vous pouvez consulter en annexe **le dépliant réalisé par la région de gendarmerie Rhône-Alpes intitulé « la région de gendarmerie de Rhône-Alpes au services de entreprises ».**

RISQUE ÉCONOMIQUE = VULNÉRABILITÉS x MENACES

Graphique de vulnérabilité de l'entreprise X



ANALYSE DU QUESTIONNAIRE		ÉVALUATION DES RISQUES	
DOMAINES VULNÉRANTS	NOTES OBTENUES	COTATION	NIVEAU
1. Clients	8,75	0 ≤ note ≤ 4	Négligeable
2. Communication Externe	10,69	4 ≤ note ≤ 8	Faible
3. Communication Interne	4,47	8 ≤ note ≤ 12	Modéré
4. Emplois	8,93	12 ≤ note ≤ 16	Important
5. Fournisseurs	6,05	16 ≤ note ≤ 20	Critique
6. Infrastructure	10,43		
7. Moyens de Communication	7,94		
8. Partenariat	11,67		
9. Situation	2,50		
10. Stagiaires	4,65		
11. Visiteurs	20,00		
NOTE GLOBALE	8,73		

Afin d'évaluer les vulnérabilités environnementales, organisationnelles, structurelles et/ou comportementales existantes au sein des entreprises visitées, la gendarmerie expérimente **un système d'analyse unique** générant un graphique permettant d'identifier les zones de fragilité importantes ou critiques.

Dans une logique « gagnant-gagnant », ce diagnostic a vocation à servir d'aide à la décision pour le chef d'entreprise, en vue de se prémunir contre d'éventuelles attaques ou d'anticiper les crises, quelle que puisse en être la forme ou l'origine.

Il s'agit de rehausser le niveau de vigilance et de défense des entreprises visitées.

**POUR UNE « SÉRÉNITÉ DES AFFAIRES » EFFECTIVE, L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE DOIT DEVENIR PARTIE INTÉGRANTE DE LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE.**

## AU NIVEAU NATIONAL

### Direction de la Gendarmerie nationale

#### Autorités de tutelle et partenaires :

- Haut responsable IÉ
- Ministères
- Offices centraux
- Médef, ACFCI...



#### Réseau « IÉ » de la gendarmerie :

- Réfèrent « IÉ » national
- officiers de liaison
- Institut de recherche criminelle
- Institut d'étude et de recherche sur la sécurité des entreprises.

## AU NIVEAU RÉGIONAL

### Région de gendarmerie de Rhône-Alpes

#### Comité de pilotage stratégique de l'IET

- Comité de suivi des activités sensibles
- Autorité judiciaire
- Chargé de mission régional IÉ du ministère de l'Économie près le TPG
- Services de renseignement
- Chambres consulaires et organisations patronales...



#### Réfèrent « IÉ » régional

- Réfèrent sûreté et prévention des actes de malveillance
- Bureau de Police Judiciaire
- Technicien en Identification Criminelle

## AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

### Groupement de gendarmerie départementale

- Préfet de département
- Services de renseignement
- Services déconcentrés du ministère de l'Économie
- Chambres consulaires, organisations patronales et professionnelles,...



#### Réfèrent « IÉ » départemental

- Brigades de gendarmerie
- Unités à vocation judiciaire

### PME-PMI/TPE-TPI « stratégiques »

Votre interlocuteur pour la gendarmerie nationale



## SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE TERRITORIALE



*La région de gendarmerie de Rhône-Alpes « au service des entreprises »*



CONCEPTION GRAPHIQUE : © TSEFC, JBNI, SIRPA, TERRE / CMI 2 LYON, PHOTOS : © SIRPA GENDARMERIE - SIG 06-2492-15000



## L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE TERRITORIALE

De l'insécurité économique mondiale à l'intelligence économique territoriale :

Les profondes mutations des modèles macroéconomiques, l'extrême volatilité des marchés financiers et l'arrivée de nouveaux pays concurrents conduisent les acteurs économiques à se livrer une féroce bataille pour conquérir des parts de marché qui tendent à se raréfier avec la mondialisation.

Évoluant dans un environnement économique mouvant et hostile, nos PME-PMI/TPE-TPI « stratégiques » n'ont pas conscience des menaces pesant sur elles. Sous-dimensionnées, esseulées et mal préparées, elles sont des proies de choix pour des concurrents ayant déjà développé une stratégie commerciale plus agressive.

C'est dans ce contexte d'insécurité économique endémique que l'État, stratège et partenaire, a décidé en 2005 de mettre en place un dispositif d'intelligence économique territoriale visant à soutenir, dans leur activité, les entreprises créatrices d'emplois et de richesses pour notre pays. L'ensemble des services publics se sont non seulement mobilisés mais également fédérés pour répondre à ce défi majeur.

**EN SÉCURISANT L'ESPACE ET EN CONTROLANT LES FLUX, LA GENDARMERIE NATIONALE PARTICIPE A L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES ET FAVORISE LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE LOCAL.**

Les atouts de la Gendarmerie nationale :

- un maillage dense par l'implantation de ses unités sur tout le territoire national ;
- une surveillance permanente, dissuasive et rassurante ;
- un membre actif de la « communauté du renseignement » ;
- une participation aux organisations internationales et aux structures interministérielles et interarmées ;
- un système de communication numérisé et sécurisé de pointe ;
- une expertise en matière de sécurité des casernes, de protection de l'information, de cybercriminalité et de gestion de crise ;
- une compétence judiciaire et des structures d'enquête spécialisées (délinquance économique, financière et informatique) ;
- une éthique et une déontologie garantissant la confidentialité des informations recueillies ou/et communiquées ;
- un vivier de réservistes issus du monde de l'entreprise.

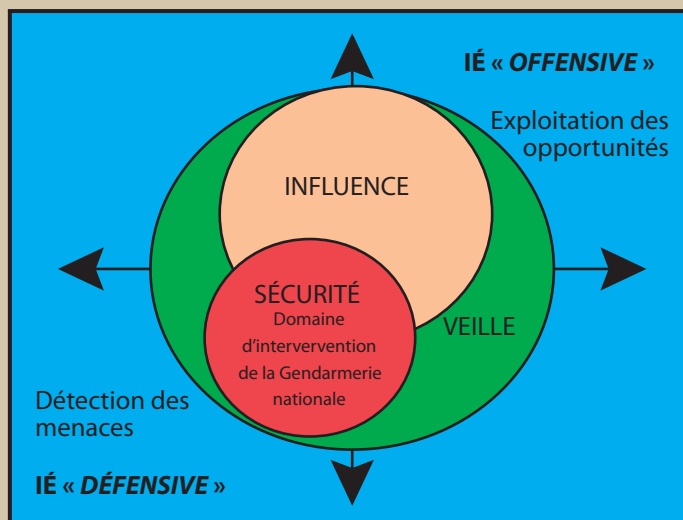
## LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE TERRITORIALE

Le domaine d'intervention de la Gendarmerie nationale :

Pour répondre à cet enjeu majeur que constitue la protection de l'économie nationale et la préservation des emplois, la gendarmerie a mis au point une stratégie, créé des structures spécialisées, développé des modes d'action spécifiques et adapté la formation de ses personnels.

Laissant aux chambres consulaires, sociétés privées ou à certains services publics ou para-publics le soin d'intervenir dans la sphère de l'intelligence économique dite « offensive » (gain de parts de marché, anticipation des mutations, lobbying...), la Gendarmerie nationale, agissant dans ce qui constitue son « cœur de métier », s'intéresse exclusivement à l'intelligence économique dite « défensive ».

C'est pourquoi le terme de « Sécurité Économique Territoriale » (SÉT) est privilégié à celui d'Intelligence Économique, plus englobant.



Posture défensive permanente, la sécurité économique territoriale consiste, par une veille active et par le biais d'actions partenariales, à **prévenir** ou, par la mise en œuvre de moyens humains et techniques spécialisés, à **réprimer** toute visée hostile projetée ou perpétrée en vue de porter atteinte aux intérêts d'une entreprise implantée en zone de compétence de la Gendarmerie nationale.

**LE « CŒUR DE MÉTIER » DU GENDARME : LA SÉCURITÉ DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES ET LA PROTECTION DES BIENS MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS.**

## LA DÉMARCHE « SÉRÉNITÉ DES AFFAIRES »

Les modes d'action de la région de gendarmerie :

**SENSIBILISER** en participant aux conférences, forums ou rencontres, en vue d'initier une démarche « Intelligence Économique » au sein des entreprises.

**IDENTIFIER** en recensant, en étroite collaboration avec les autres services de renseignement, les entreprises présentant une sensibilité particulière.

**CONSEILLER** en établissant un diagnostic de vulnérabilité accompagné de recommandations pragmatiques, réalistes et efficaces.

**ACCOMPAGNER** les chefs d'entreprise dans la mise en place et la mise en œuvre d'une démarche IÉ au sein de leur société.

**PROTÉGER** les entreprises en adaptant le service des unités territoriales en vue d'anticiper toute action agressive.

**ALERTER** en agissant par signalement auprès des autorités et services compétents.

**RÉPRIMER** les infractions économiques et financières en menant, de manière concomitante, une enquête technique visant à identifier les vulnérabilités.

**LE « SICAPAR » DE LA GENDARMERIE NATIONALE POUR LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE ET L'INSÉCURITÉ ÉCONOMIQUES.**

Les étapes menant au diagnostic de vulnérabilité :

Le « diagnostic de vulnérabilité » remis au chef d'entreprise à l'issue de la visite constitue la clé de voûte de la démarche « sérénité des affaires » conduite par la région de gendarmerie de Rhône-Alpes.

